

Saint Pantaléon de Larche, le 21 janvier 2022

COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHÉ

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2022

Restructuration et l'école du bourg et programme voirie à l'ordre du jour du Conseil Municipal



Façade de l'école du bourg après restructuration

Restructuration de l'école du bourg : le programme des travaux est connu

Le Conseil Municipal du 20 janvier 2022 était principalement consacré à des demandes de subvention. La totalité de celles-ci représentent près de 620 000 euros. Les demandes faites auprès de l'Etat et du Département concernent principalement la restructuration de l'école du bourg.

Sur le seul volet écoles, l'Etat est sollicité au titre de ses interventions classiques (DETR) mais aussi au titre du plan de relance(DSIL). Les demandes auprès de l'Etat représentent 300 000 euros, celles auprès du Département et de l'Agglo représentent 105 000 euros pour 2022.

Le Maire en a profité pour faire le point de ce dossier majeur. Le lancement de l'appel d'offres est imminent. L'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé un chiffrage précis, pour un total de près de 3,5 millions de travaux. Sauf aléa de dernière minute, les premiers travaux devraient être engagés pour les vacances de Pâques 2022. Le chantier sera organisé en trois phases homogènes. Les entreprises interviendront en premier sur le bâtiment des années 30, puis sur

celui de la maternelle et enfin sur les classes élémentaires abritées dans le bâtiment des années 80. La fin de cette restructuration se déroulera en 2024 avec l'installation des nouveaux préaux.

Adoption du programme voirie

Différentes demandes ont été également formulées auprès de l'Etat pour l'aménagement de la grange Teyssandier dans le bourg destinée à des locaux de stockage pour les services techniques. L'Etat est également sollicité pour l'aménagement d'une piste de saut sur le Parc des Sports, une opération de sécurité sera réalisée rue des Champs et Bd de Féletz (circulation piétonne) grâce au produit annuel des amendes de police, géré par le Département. Les élus ont sollicité cette collectivité pour la tranche 2 d'aménagement de l'avenue du Colombier ainsi que pour le programme voirie. Celui-ci est arrêté, il concerne les secteurs suivants : Rue du Combeix, Rue de la Monerie, Rue des Sabliers, Rue des Carrosses, Impasse des Mines, Impasse du Fontainier.

Le Département a également été sollicité dans le cadre des premiers travaux de modernisation des espaces publics du bourg. Les élus ont désigné les représentants de la commune à la commission intercommunale pour l'accessibilité, ils ont adopté une nouvelle modification des statuts du SIAV, ils ont donné un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Lissac-sur-Couze et valider les contributions à régler à la commune de Malemort pour les enfants saint-pantaléonnais qui y sont scolarisés.